

PARCOURS D'ÉTUDES 2021-2022 DIPLÔME D'ARTISTE INTERPRÈTE

NIVEAU

3^e cycle supérieur

3^e cycle supérieur

DUREE DES ETUDES

1 ou 2 ans : pour l'ensemble de sa scolarité en Diplôme d'Artiste Interprète, l'élève dispose de 16 séances de travail instrumental ou vocal de 2 heures chacune (avec ou sans accompagnateur) qu'il peut répartir sur une ou deux années scolaires consécutives.

A la fin de la 1^{ère} année, l'élève qui souhaite poursuivre en 2^e année doit en faire la demande :

- par écrit au mois de juin, en dressant un bilan de l'avancement de son projet et en indiquant la suite qu'il compte donner à sa réalisation en 2^e année, à l'occasion d'un entretien avec le directeur ou son représentant et les interlocuteurs pédagogiques et administratifs concernés.

OBJECTIFS ET CONTENU

Ce cycle est ouvert sur concours aux candidats titulaires en chant, instrument, jazz, musique ancienne ou musique de chambre instrumentale ou vocale soit d'un Master ou diplôme de 2^e cycle supérieur délivré par un établissement français ou étranger d'enseignement supérieur de la musique, soit d'un DFS du Conservatoire de Paris ou d'un DNESM du Conservatoire de Lyon, désirant conjointement pratiquer une activité d'interprète de haut niveau et mener un projet personnel clairement défini dans le domaine de l'interprétation, de la création, de la diffusion artistique..., tout en s'inscrivant dans une dynamique d'insertion professionnelle, à savoir :

- se produire et se préparer aux différents aspects des métiers de la scène (récital, musique de chambre, soliste avec orchestre, grands concours internationaux, concours de solistes dans de grands orchestres...);
- réaliser un projet artistique bien identifié en s'appuyant sur l'initiative personnelle et la créativité d'une part, sur les moyens et les ressources techniques, artistiques et/ou pédagogiques du Conservatoire d'autre part.

L'encadrement de l'élève ou du groupe d'élèves est assuré par un professeur-référent désigné par le directeur du Conservatoire sur proposition de l'élève ou du groupe d'élèves.

Dès son admission définitive, l'élève ou le groupe d'élèves établit à la suite d'un entretien au Conservatoire, un programme de réalisation de projet qu'il s'engage à tenir comprenant :

- un état prévisionnel des séances de travail instrumental ou vocal avec au moins deux professeurs différents du Conservatoire, dont le professeur-référent (maximum 16 séances de 2 heures pour l'ensemble de la scolarité de l'élève, avec ou sans accompagnateur) ;
- les master-classes ;
- les prestations publiques de l'élève ou du groupe d'élèves, incluant éventuellement une activité de chambriste ;
- les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation du projet ;
- les obligations envers le Conservatoire telles la participation avec le(s) professeur(s) à la coordination des activités de la classe, le suivi des cours et tutorat des élèves en 1^{er} cycle, la participation aux auditions et concerts ;
- éventuellement, un séjour à l'étranger ;
- les activités avec différentes structures professionnelles ;
- toutes autres dispositions jugées nécessaires à la réalisation du projet, en particulier les liens avec les services concernés du Conservatoire.

Ce programme de réalisation de projet est établi par l'élève ou le groupe d'élèves avec le responsable du département concerné, le professeur-référent, les services de la scolarité et du pôle ressources du Conservatoire.

Un bilan de la réalisation du projet est dressé semestriellement par le professeur-référent et l'élève ou le groupe d'élèves ; il évalue le respect des engagements de l'élève ou du groupe d'élèves et l'avancement des travaux, selon la réglementation de l'établissement.

Parallèlement, le professeur-référent rend compte régulièrement et au moins une fois par trimestre de l'évolution du projet au responsable du département concerné et au directeur.

CONCOURS D'ENTREE 2021-2022

Limite d'âge : moins de 30 ans au 1^{er} octobre 2021 (être né.e après le 1^{er}/10/1991)

Les candidats ne peuvent se présenter plus de trois fois.

Dates d'inscription : du 1^{er} avril au 15 mai 2021 uniquement sur Internet www.conservatoiredeparis.fr

Ce cycle est ouvert sur concours aux candidats titulaires en chant, instrument, jazz, musique ancienne ou musique de chambre :

- d'un Master délivré par un établissement français ou étranger d'enseignement supérieur de la musique ;
- d'un Diplôme de 2^e cycle supérieur délivré par un établissement français ou étranger d'enseignement supérieur de la musique ;
- d'un DFS du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris ;
- d'un DNESM du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon.

Présélection [mai/juin 2021]

Sur examen, par un jury interne, d'un dossier comprenant :

- la copie du diplôme pré-requis ;
- un curriculum vitæ ;
- un état précis de l'activité d'interprète déjà menée par le candidat ;
- une fiche décrivant le projet à réaliser, précisant le but poursuivi et les moyens que l'élève compte mettre en œuvre pour le réaliser (cf. ci-dessous : *A propos du projet personnel*).

Admission instrumentale ou vocale : [répétitions et épreuves entre le 6 et le 24 septembre 2021]

Sur épreuve instrumentale ou vocale et entretien.

- un récital public d'une durée d'une heure environ composé d'un programme en lien avec le projet du candidat qui précisera la durée de chaque œuvre ;
- un entretien à huis clos en français ou, le cas échéant, en anglais, d'une durée de 15 minutes environ portant notamment sur le projet personnel.

Le jury entendra tout ou partie du programme, se réservant le droit d'interrompre à tout moment le candidat.

OFFRES EN LIEN AVEC LA FORMATION

De nombreuses offres de concerts publics, aides financières (fondations ou fonds privés), enregistrements (collection jeunes solistes...) ou autres sont proposées aux élèves en 3^e cycle supérieur ; ➔ attention : certaines d'entre elles sont soumises à candidatures et acceptation par une commission.

POLE RESSOURCES DU CONSERVATOIRE

Pour réaliser son projet, l'élève peut solliciter tout au long de sa scolarité les services suivants du Conservatoire :

- Service audiovisuel ;
- Département de la Formation supérieure aux métiers du son ;
- Médiathèque Hector Berlioz ;
- Service Production et Apprentissage de la scène (programmation au sein du Conservatoire ou dans des institutions partenaires, parc instrumental, régie des salles publiques, bibliothèque d'orchestre...).

DELIVRANCE DU DIPLÔME D'ARTISTE INTERPRETE

Le **Diplôme d'Artiste Interprète** est délivré à l'élève lorsqu'il a :

- rempli l'ensemble des obligations définies dans le programme de réalisation de projet ;
- réalisé avec succès le projet personnel, validé par le Conservatoire lors d'un entretien organisé en fin de scolarité en présence au moins du directeur du Conservatoire ou son représentant, du directeur des études musicales et de la recherche, du chef de département de l'élève, du responsable de la professionnalisation ; lors de cet entretien, l'élève apportera tous les éléments et documents montrant la bonne réalisation de son projet personnel.

A PROPOS DU PROJET PERSONNEL

Le projet personnel demandé au candidat à l'entrée en Diplôme d'Artiste Interprète contribue à construire son identité professionnelle et préfigure son parcours artistique : projets musicaux, discographiques, explorations de répertoires, associations avec d'autres artistes, jalonneront en effet de manière singulière sa vie d'artiste.

Le projet personnel, qui s'inscrit dans la stricte durée du cycle, ne peut donc se limiter à la préparation de concours internationaux et de récitals, ni à suivre l'enseignement de tel ou tel maître.

Exemple d'un projet possible pour un clarinettiste (proposé par Florent Héau, membre du jury du concours d'entrée en 3^e cycle supérieur 2009-2010) :

Finalité du projet :

Concert d'œuvres de Pierre Boulez : "Dialogue de l'ombre double" - "Domaines"

Réalisation du projet :

a) "Dialogue de l'ombre double" exige de l'interprète d'enregistrer lui-même une bande-son avec laquelle il dialoguera : l'élève sollicitera donc les structures du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris à travers le service audio-visuel ou le département des métiers du son pour la réalisation de la bande-son, proposera une master classe ou une rencontre avec Pierre Boulez...

b) "Domaines" existe en version avec ensembles instrumentaux : l'élève sollicitera une collaboration avec l'OLC ou l'orchestre des élèves.

c) Pour l'une et l'autre de ces œuvres, l'élève mènera une recherche appuyée sur l'écoute comparée d'enregistrements édités auprès de la médiathèque, sollicitera un encadrement auprès de professeurs spécialistes de ce répertoire pour en approfondir l'analyse, l'histoire, le contexte.

d) L'élève proposera de programmer le concert une ou plusieurs fois, intra et extra muros, en lien avec le service Production et Apprentissage de la scène. Il invitera quelques personnalités musicales, programmeurs, directeurs de festival, maison de disques, radio...

La dynamique ainsi créée profitera à la fois à l'élève mais aussi à l'ensemble de ses collègues et à l'établissement.